

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-03

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**APPEL D'OFFRES POUR LE « FINANCEMENT DE LA LOCATION
DES MATERIELS INFORMATIQUES »**

L'appel d'offres pour le "Financement de la location des matériels informatiques" est paru le 12 janvier 2011 pour une date limite de remise des plis le 21 février 2011. Lors de la réunion du 2 mai 2011, la commission d'appel d'offres a déclaré la procédure de passation du marché public infructueuse et décidé de mettre en œuvre un nouvel appel d'offres, selon une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Les dossiers de consultation des entreprises ont été transmis à trois prestataires : Parsys, Leasecom et BNP Paribas, pour une date limite de réception des offres fixée le 31 mai 2011.

BNP Paribas est le seul candidat à avoir déposé une réponse.

Les loyers sont fixes et définitifs dès l'entrée en location, ils sont calculés en référence à l'Euribor 12 mois du mois précédent la date d'entrée en location, au taux du SWAP 5 ans et aux coûts des liquidités cotées quotidiennement. Soit pour une mise en loyer à la date du 14 juin 2011, un TEG de 5,254 % ou sur une base de 10 000,00 € empruntés pendant 4 ans, un remboursement total de 11 097,60 €.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer, en séance du 14 juin 2011, le marché à la société BNP LEASE GROUP.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché pour le « Financement de la location des matériels informatiques » avec la société BNP LEASE GROUP ainsi que toutes les pièces afférentes.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :

- . le marché pour le « Financement de la location des matériels informatiques » avec la société BNP LEASE GROUP,
- . toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,